

L'an deux mil seize, le onze du mois de mars à 20 heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, FREITAS Manuel, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, PELISSIER Alain, ANGLARET Pascal, MALLET Philippe, PEGAS Paulo, PASTRE Annie et BARROT Jean-François et COUVE Christine

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 – COMMUNE / ASSAINISSEMENT / CCAS

Présentation du Compte Administratif de la Commune par Philippe MALLET
Présentation du Compte Administratif Assainissement par Annie PASTRE
Présentation du Compte Administratif du CCAS par Alain PELISSIER

Les 3 comptes Administratifs sont acceptés à l'unanimité

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 (Commune – Assainissement et CCAS)

Les comptes de gestion dressés par Monsieur Bruno FLATRES, Trésorier d'Issoire sont validés à l'unanimité.

LIGNE DE TRESORERIE – TRAVAUX PLACE DES TILLEULS

Présentation de la proposition du Crédit Agricole pour la ligne de trésorerie.

Montant proposé : 50 000.00 €
Taux 1.385 % marge comprise

Cela est validé. Monsieur le Maire est chargé de faire la demande de contrat et le versement de la ligne de Trésorerie.

INDEMNITES DES ADJOINTS

Suite à la notification du 03/02/2016 de la Sous-Préfecture d'Issoire déclarant illégale la délibération du 25/01/2016, le Conseil Municipal décide les rémunérations suivantes :

Maire : Indemnités légales de 17 % de l'indice 1015

Adjointes et Conseillère Municipale rattachée à la Vie Scolaire : 4.95 % de l'indice 1015.

ENGAGEMENT SUR INVESTISSEMENT – FACTURE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil que nous avons reçu la facture de la débroussailleuse l'entreprise REYT VERTS LOISIRS d'un montant de 770.00 € TTC.

Le montant des Reste à Réaliser n'étant pas assez élevé pour payer cette facture il est donc nécessaire de prendre une délibération pour un ENGAGEMENT SUR INVESTISSEMENT sur le BUDGET PRIMITIF 2016 d'un montant de la facture concernée soit 770.00 €. Le Conseil valide cette décision.

Le Conseil rappelle aux autorités de l'Etat qu'il n'est toujours pas en possession du montant des Dotations 2016 pour élaborer le Budget Primitif 2016.

TAUX DES TAXES DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal que comme tous les ans il faudra voter le taux des taxes.

Une augmentation de 0.5 % est validée.

Pour les taux, nous attendons l'état 1256 que doit nous envoyer la Direction Générale des Impôts.

TRAVAUX DANS SOLIGNAT

1 – Vers chez M. et Mme PRINCIAUX et Melle LONG : Petit aménagement prévu

2 – Vers chez Marcel ANGLARET : Mur qui se couche et infiltrations d'eau, à voir avec le propriétaire pour régler le problème. Il faudra le recontacter pour trouver une solution.

3 – Toit de la Grange DOUARRE : Revisser les Tirefonds pour consolider les tôles (prendre des photos).

4 – Maison DOUARRE : On attend les experts du SMACL

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h30